

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**23**

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 mars 2022

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**VI – RESSOURCES HUMAINES**

**2022 - 16 (16) : Ajustement technique du tableau des emplois permanents**

Rapport au Conseil municipal :

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des évolutions de carrière.

Le Conseil municipal adopte donc, tout au long de l'année, des délibérations de création, modification et suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît donc indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 6 et 34,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** la délibération n° 2021-84 du Conseil municipal du 20 septembre 2021 adoptant la présentation de tableau des effectifs,

**Vu** la saisine du Comité technique en date du 8 mars 2022,

**Considérant** le besoin de la collectivité de disposer d'un tableau des emplois permanents à jour,

**Vu** la saisine du Comité technique en date du 8 mars 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** les emplois suivants :
  - 1 poste d'attaché principal
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (31H00 hebdomadaire)
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe
  
- **SUPPRIME** les emplois suivants :
  - 1 poste d'attaché territorial
  - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine
  - 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
  
- **MODIFIE** l'emploi suivant :
  - Réduction d'un poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe de 35h00 à 32h00
  
- **DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois permanents.
  
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au Budget Supplémentaire 2022
  
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Cécile DELATTRE